



Collectif **réfugiés** luxembourg-lëtzebuurgerflüchtlingsrot

ACAT, AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG, ASTI, CARITAS, CLAE, CEFIS, FONDATION MAISON PORTE OUVERTE, PASSERELL, MEDECINS DU MONDE, REECH ENG HAND, RYSE

[www.lfr.lu](http://www.lfr.lu)

<b>Secrétariat 2019/2020 assuré par :</b>	<b>Adresse de contact :</b>	<b>Personnes de contact :</b>	<b>E-mail :</b>
CLAE Et Amnesty International Luxembourg	26, rue de Gasperich L-1617 Luxembourg Tél : 29 86 86 1	Lucia COELHO  Frank WIES  Barbara VAILLANT	<a href="mailto:lucia.coelho@clae.lu">lucia.coelho@clae.lu</a>  <a href="mailto:wies@w-h.lu">wies@w-h.lu</a>  <a href="mailto:b.vaillant@amnesty.lu">b.vaillant@amnesty.lu</a>



**LFR** Lëtzebuurger Flüchtlingsrot - Collectif Réfugiés Luxembourg a lancé cette pétition adressée à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Européennes de Luxembourg

Le Collectif réfugiés (LFR) se préoccupe de la situation des réfugiés et particulièrement de leur prise en charge dans le cadre de la récente actualité de l'épidémie du Covid-19.

Cette année une attention particulière a été donnée à la célébration de la « Journée mondiale des réfugiés ».

Parmi nos actions nous avons lancé une pétition avec deux revendications qui a reçu le soutien de **417 signataires.**



Collectif **réfugiés** luxembourg-**lëtzebuengerflüchtlingsrot**

*ACAT, AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG, ASTI, CARITAS, CLAE, CEFIS, FONDATION MAISON PORTE  
OUVERTE, PASSERELL, MEDECINS DU MONDE, REECH ENG HAND, RYSE*

[www.lfr.lu](http://www.lfr.lu)

### **Recommandation 1**

**Problème:** Après avoir subi des persécutions dans son pays d'origine, les violences de l'exil, monsieur S. a obtenu le statut de réfugié. Pourtant il n'est pas tranquille. L'insécurité règne toujours dans son pays. Il n'a pas eu la possibilité de satisfaire à toutes les exigences requises pour le regroupement familial dans le délai de trois mois fixé par le droit national luxembourgeois. Sa femme reste toujours là-bas en danger.

**Solution:** Mettre en œuvre l'engagement du gouvernement de porter à six mois après l'octroi du statut le délai légal pour introduire une demande de regroupement familial.

### **Recommandation 2**

**Problème:** L'acharnement à vouloir transférer des demandeurs d'asile Dublin vers un autre État membre à l'issue d'un confinement éprouvant prolonge le sentiment d'insécurité et met en péril la santé mentale des exilés.

**Solution :** Annuler au moins les décisions de transferts Dublin pour toutes les personnes arrivées avant le 15 juin 2020.

Le LFR a adressé ces deux recommandations et la liste des signataires à Monsieur Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, avec une demande d'entrevue.